

M. Knowles: Et il est probable qu'elles auront lieu un lundi, puisque la loi électorale du Canada le prévoit. Vu l'excédent qui se produit dans le trésor fédéral, l'accroissement du produit national brut, d'où il suit qu'au taux actuel de l'impôt les recettes seront encore plus considérables, vu la réduction sensible probable du budget de la défense nationale l'an prochain à la faveur d'une détente de la situation mondiale, il est fort possible que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social gagne son point avec le ministre des Finances et obtienne de lui des fonds non seulement pour l'assurance-santé mais aussi pour un relèvement de la pension de vieillesse.

Au lieu de critiquer ceux qui préconisent un tel relèvement, il devrait donc prendre ces appels à cœur et constater comme il doit le faire sans doute, que le gouvernement n'ose pas se présenter devant l'électorat sans avoir fait à ce sujet ce qu'on réclame de plus en plus. Je le prie de retarder le moins possible un relèvement de la pension de vieillesse.

L'hon. M. Martin: Mon honorable ami et bien d'autres ont parlé de cette question tout au long de mes prévisions, et c'est la première fois que je peux donner une réponse qui me paraît s'imposer de ce côté-ci de la Chambre. Mon honorable ami a parlé du ministre des Finances. Il n'a pas besoin de chercher à dresser l'un contre l'autre les ministres du cabinet, car il est un fait que tous les membres de notre gouvernement s'intéressent à ces problèmes comme tous les autres députés à la Chambre, et le ministre des Finances s'y intéresse certainement tout autant que l'honorable député.

M. Knowles: Tant mieux.

L'hon. M. Martin: Quant à la pension de vieillesse, nous n'avons pas de ce côté-ci de la Chambre à nous excuser de ce que nous avons fait et de ce que nous faisons pour les vieillards de notre pays. Nous dépensons maintenant pour la sécurité des vieillards plus que toute autre nation au monde comparable à la nôtre. Notre pays est le seul qui ait un régime sans évaluation des ressources. L'autre jour, l'honorable représentant de Broadview a mentionné le régime des États-Unis, et je suis sûr que l'honorable représentant de Winnipeg-Nord-Centre reconnaîtrait qu'il ne voudrait pas comparer le projet issu du comité de la sécurité des vieillards il y a quelques années au genre de proposition faite par l'honorable député de Broadview, alors que justement le comité s'est prononcé contre cette fameuse proposition.

M. Knowles: En principe, la déclaration du ministre est exacte, mais pas en ce qui concerne les montants qui sont payés.

L'hon. M. Martin: Il ne faudrait pas oublier que cette année nous avons augmenté nos engagements envers les vieillards de 11 à 12 millions. Au fait, 95 p. 100 des fonds versés au titre de la sécurité de la vieillesse et de l'assistance-vieillesse en notre pays proviennent des contribuables du Canada, que représentent les programmes dont le Gouvernement saisit la Chambre. Tels sont les faits. Sauf erreur, le député de Prince-Albert a signalé ce matin l'à-propos de nous assurer de la nécessité de reconnaître que les provinces et le gouvernement fédéral ont leurs responsabilités à ce sujet, et je pense que c'est vrai. Le député a eu raison de souligner qu'il faut continuer de renoncer à l'évaluation des ressources; néanmoins, dans l'étude de ces problèmes,—je désire dire que le programme ministériel sera annoncé quand le Gouvernement sera en mesure de le faire,—nous ne devrions pas oublier que le gouvernement fédéral pourvoit diligemment au soin de nos vieillards.

A Terre-Neuve, le gouvernement fédéral fournit \$7,599,405; dans l'Île du Prince-Édouard, \$3,313,000; en Nouvelle-Écosse, \$18,411,000; au Nouveau-Brunswick, \$13,246,000; dans Québec, \$77,110,000; en Ontario, \$134,644,000; au Manitoba, \$21,953,000; en Saskatchewan, \$22,331,000; en Colombie-Britannique, \$44,657,000; en Alberta, \$22,681,000. Il y a trois ans, au Canada, le coût global de la pension de vieillesse ne dépassait que de 10 millions la somme de 77 millions que nous versons actuellement à la province de Québec et il n'atteignait pas celle que nous versons à l'Ontario, soit 134 millions. Quiconque déclare que le Gouvernement n'accomplit pas son devoir envers les vieillards ne dit pas la vérité.

Le gouvernement fédéral n'a aucune raison d'avoir honte de ce qu'il fait pour les vieux citoyens. Je n'ai pu m'empêcher de penser,—et je suis sûr que l'honorable représentant de Winnipeg-Nord-Centre sera de cet avis,—qu'un des honorables députés siégeant derrière lui s'est montré injuste, ce matin, quand il a dit de moi que j'étais insensé parce que je ne voulais pas recommander un relèvement de la pension de nos vieillards. Je tiens à dire à l'honorable député, qui n'est pas à son siège, que je ne le cède à aucun député pour ce que j'ai cherché à faire pour nos vieillards. Depuis que je suis membre du Gouvernement, nous avons apporté d'importantes modifications au programme de la sécurité de la vieillesse. Nous avons accru le montant. Nous avons relevé les minimums de revenus permis avant la suppression de l'évaluation des ressources. Nous nous